

N/REF : 22/10/2024 17H41 C:000053 I:00114
V/REF : AC/C03942
V/Email reçu le Mardi 22/10/2024 a 17H41

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : COPENHAGUE - CPH
1/2/3 SQUARE DE COPENHAGUE
.
35000 RENNES

Rennes, le 29 Octobre 2024

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 1 COPENHAGUE - MME DRAME 07 67 07 71 57
LOGEMENT N° 007105, PORTE N°7105, 10° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE SUR ALIMENTATION GAZ - COMPTEUR COUPÉ PAR GRDF
Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 24/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
CONSTAT: TUYAU GAZ CUIVRE SECTIONNÉ
FOURNITURE ET POSE MANCHON DIA 16
SOUDURE DE L'ENSEMBLE
FOURNITURE ET POSE BOUCHON SUR ÉCROU LIBRE ROAI
LA LOCATAIRE N'UTILISE PAS LE GAZ
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS COMPTEUR GAZ
CONSTAT: BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 24/10/24 a 10H48 M. C GREGOIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS009-Détection fuite gaz/Rapport>compt	1	207,93	207,93
1,00	PBS152-Obturation bouchon gaz	1	60,19	60,19
TOTAL H.T.				268,12
T.V.A. a 10,00%				26,81
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>294,93</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.